

FRANCFORT. — L'Assemblée paraît fort embarrassée de la résolution qu'elle a prise à l'endroit de l'armistice. De son côté, le vice-roi de l'Empire s'efforce de régler ses rapports avec les gouvernements particuliers, qu'il s'engage à consulter dans toutes les affaires graves. Mais les mots ne peuvent rien contre les faits. Le vice-roi de l'Empire aura, à l'égard des gouvernements particuliers de l'Allemagne, les droits et prérogatives du président de l'Union américaine à l'égard des Etats, ou le vice-roi ne sera qu'un simulacre, l'unité allemande qu'un mensonge.

AUTRICHE. — Les finances de l'Autriche sont dans la situation la plus affligeante. Les recettes du mois de juillet ont été de 7 millions 213,000 florins, et les dépenses, de 11 millions 276,000 florins. L'édit est donc de 7 millions de florins. Le déficit des sept mois du 1er janvier 1848 au 31 juillet 1848 ne s'élève pas à moins de 44 millions de florins. Cette triste situation a probablement contribué à renforcer le cabinet de Vienne plus docile à l'encontre de la révolution française. L'emprunt volontaire qu'il a décreté s'effectue mal, et il y a déjà un déficit de 44 millions de florins, ou plus de 107 millions de francs.

Les affaires de la Hongrie sont dans un état, dans une confusion déplorable.

ESPAGNE. — On écrit de Madrid, 5 septembre :

« O s'attend à la délivrance de l'infante duchesse de Montpensier pour le 6 septembre.

« Les seuls membres du corps diplomatique qui doivent assister au baptême de l'enfant à naître de la duchesse de Montpensier seront M. de Dantès, représentant du Portugal ; M. Wraibrecht des Pays-Bas ; M. Cavalcanti de Albuquerque, du Brésil, et M. J. M. Seyss, du Chili. L'infante, lorsqu'elle sera relevée, se rendra à la Cathédrale. Le baptême devait, selon l'usage, avoir lieu dans la chapelle royale.

« M. le marquis de Santa-Cruz est nommé corrégidor de Madrid.

« Le ministre de la guerre part demain pour les eaux d'Alabama.

Il est positif que le général Cordova est nommé capitaine-général de Catalogne ; les divisions destinées à opérer contre Cabrera seront commandées par des généraux aussi capables que dévoués, et notamment Oribe. Lersundi, Matamoros, etc. Des troupes en grand nombre sont dirigées sur la Catalogne ; on veut finir avec Cabrera.

BERZELIUS. — Voici quelques détails sur Berzélius, l'illustre savant que le monde vient de perdre.

Emporté par cette soif insatiable de tout savoir ce qui avait quelque rapport avec ses études favorites, Berzélius s'obstina à passer sa journée entière assis dans un fauteuil lisant et dictant à l'un de ses élèves les réflexions critiques que ses lecteurs lui suggéraient. Cette position fatigante aggrava son mal, et bientôt la gangrène se déclara. Mme Berzélius, modèle accompli de toutes les vertus conjugales, ne quittait pas instant son illustre époux, qui n'avait plus, pour lui témoigner sa reconnaissance, que ces tristes élans ébrapés de son cœur : Merci, merci mille fois. Adieu ! Adieu !

La mort a été considérée par la Suède comme un deuil national. Toutes les sociétés savantes de cette terre n'ont encore déclaré qu'elles porteraient le deuil pendant deux mois.

Le sénat, l'Assemblée nationale, tous les corps d'états se sont réunis spontanément à la longue procession funèbre, qu'il accompagnait à leur dernière demeure les restes glorieux de l'incomparable chimiste.

L'autopsie du corps de Berzélius a été faite en présence de toutes les sommités scientifiques de Stockholm ; elle n'a rien révélé d'extraordinaire, qu'un ramollissement circostent de la moelle épinière.

Au jugement de tous, Berzélius était le premier chimiste du monde. Il a consacré sa vie entière à formuler et à établir de savantes théories, à exécuter et à répétir d'innombrables analyses. Ses rapports annuels sur les progrès de la chimie prouvent surabondamment que, travailleur infatigable, initié aux secrets de toutes les langues, il lisait tout, la plume à la main, examinait tout, analysait tout, avec une patience qui ne s'est jamais démentie et une intelligence qui n'eut jamais d'égale.

ETATS DE L'ÉGLISE. — Le cardinal Amati, dans une proclamation aux habitants des légations, en date de Bologne, du 4 septembre, déclare que le gouvernement doit être aidé à recomposer et à augmenter l'armée selon le vœu des conseils délibérants, et à réordonner et à renforcer, quand il en sera besoin, la garde civique d'un caractère honoraire et utile pour les habitants honnêtes. La discipline sera rétablie dans les départements publics et dans tous les ordres civils et militaires.

Par suite de cette proclamation, le commissariat suprême, pour les quatre légations, a pris les mesures suivantes.

1^o Est prohibé, tout port d'armes à feu ou armes blanches, sous peine, par quiconque y contreviendrait, de subir des châtiments établis par les lois en vigueur.

2^o Les gardes civiques ou de réserve, lorsqu'elles mettent l'uniforme, pourront être porteurs de la seule arme prohibée par la loi. Lorsqu'elles seront appelées au service, elles porteront librement le fusil, soit avec l'uniforme, soit sans uniforme.

3^o Les troupes de ligne, les civiques mobilisées, les volontaires revêtiront l'uniforme conformément aux règlements militaires.

ITALIE. — Les journaux de Turin publient le programme suivant, adopté par la société nationale pour arriver à la confédération italienne.

Les soussignés, constitués en Comité initiatique, chargés de préparer le Comité central, dont il sera question ci-après, ont, sous la présidence de M. Vincent Gioberti, proposé et adopté le programme suivant :

Art. 1er. Le but de la société consiste à provoquer par tous les moyens légitimes, la réalisation du pacte fédéral de l'Italie.

Art. 2. La société prend pour base de ses opérations les faits accomplis et les principes fondamentaux qui constituent le droit universel des nations, parmi lesquels elle croit devoir spécifier les suivants :

1^o L'indépendance absolue de l'Italie ;

2^o Le maintien de l'union du Piémont avec les duchés et les provinces lombardo-vénitiennes sous le sceptre constitutionnel de la dynastie de Savoie.

3^o L'intégrité territoriale et des prérogatives politiques des divers Etats déjà constitués dans la péninsule, à savoir : l'Etat de l'Eglise, le royaume de Naples, le royaume de Sicile, le grand-duché de Toscane et la République de Saint-Marin.

Art. 3. Dans ce but, la société se propose principalement :

1. De répandre, par la presse et par la parole l'idée de la nécessité d'un pacte fédéral et de former un projet pratique qui concilie l'intérêt commun de la nation et les intérêts spéciaux des divers Etats italiens.

2. De recueillir les voix des peuples pour la réalisation de ce pacte.

3. De travailler auprès des princes et de gouvernements pour les engager à seconder puissamment le jeu public.

Art. 4. Il sera établi provisoirement à Turin un Comité central de la société, dont les membres seront indistinctement de toutes les provinces, Etats ou villes de l'Italie.

Art. 5. Il sera établi, en outre, dans les autres parties de l'Italie, des Comités locaux qui se mettront en rapport avec le comité central.

Art. 6. Chaque Italien a droit à faire partie de la société et il en sera membre de fait en s'obligant à en répandre les principes et à verser annuellement dans la caisse de la société une lire italienne.

Art. 7. Chaque journal qui se déclarera en faveur de la Confédération et qui en propagera les principes, sera considéré comme l'un des journaux de la société et en portera les insignes.

Art. 8. Aussitôt qu'il sera formé, le comité central, dont il est question à l'article 4, s'occupera de publier le règlement organique de la société.

Suivent les signatures.

ITALIE. — On lit dans la *Gazette officielle de Rome*:

« Nous pouvons assurer qu'à peine Sa Santé le Pape Pie IX a su que l'on doit traiter dans un congrès les affaires d'Italie, il a aussitôt pris les dispositions convenables pour que le prince italien, soit représenté dans ce congrès, afin de protéger les droits du Saint-Siège et de ses sujets, et de veiller, selon son vif désir, d'accord avec les autres princes italiens, aux intérêts de l'Italie elle-même. » Il résulte de cette note qu'il est au moins question d'un projet de congrès où seraient débatties et réglées les affaires d'Italie. Il est même difficile de croire que le gouvernement pontifical ait fait publiquement ou si explicitement ce congrès n'en était pas à peu près convenu. En ce cas la question italienne chagrinera complètement de force, et peut-être est-ce là le seul moyen d'éviter la guerre générale.

STATS-ROMAINS. — Rome est très tranquille, et les provinces sont calmes à l'exception de Bologne où se manifeste toujours une assez grande agitation. Le peuple, qui a pris les armes le 3 août pour repousser l'avant-garde autrichienne, ne veut pas les quitter, malgré les ordres formels publiés à cet effet par le cardinal Amati.

On assure que lord Palmerston va envoyer un ambassadeur à Rome duquel il sera indiqué que le pape ne proteste pas contre la révolution du 30 juillet qui interdit de recevoir en Angleterre aucun ambassadeur comme représentant du chef de l'Etat romain.

LOMBARDIE. — Les nouvelles de cette province sont d'un caractère fort triste. Les correspondances de Milan font un état déplorable malgré l'occupation autrichienne.

« Ce n'est pas assez pour les Autrichiens d'occuper et de piller les villes particulières, écrit-on à la date du 21 aout 1848, il faut un réveil de condamnation : ils ont détruit les salles de fêtes et les granges, peines des meilleurs tableaux qu'ils ont embaillé en toute hâte et fait partir pour Vienne ; quand aux moins bons, ils les vendent en particulier. Ralentit à peu près l'occupation autrichienne.

M. Louis Bonaparte aura les suffrages de ses partisans et des amis de sa famille.

En dehors de ces noms et de ces listes, que nous n'acceptons ni ne recommandons, nous ne voyons qu'un seul nom qui nous semble avoir les sympathies d'une masse assez considérable d'électeurs, pour que sa candidature puisse être présentée comme sérieuse, c'est celui de

M. l'abbé Deguyer, curé de Saint-Eustache. C'est le seul candidat que nous ayons à recommander à nos amis et co-électeurs.

PARIS. — Le 14 septembre.

PARIS, 14 SEPTEMBRE. — Une certaine agitation a régné aujourd'hui dans divers quartiers par suite de la grève des ouvriers imprimeurs qui réunis en groupes, principalement à la place du Châtelet et aux environs de l'Hôtel-de-Ville, ont fait craindre pendant quelque temps que la tranquillité ne fut troublée. L'autorité avait pris toutes les mesures possibles pour maintenir le bon ordre.

JOUVILLE. — Des lettres particulières de Londres annoncent que M. le prince de Joinville a manifesté son intention d'aller s'établir au Brésil, au commencement du printemps prochain.

LES PROTESTANTS EN FRANCE. — Le 9 de ce mois doit s'ouvrir à Paris une assemblée générale des églises réformées de France. Chacune des quatre-vingt-douze circonscriptions consistoriales de France et d'Algérie y enverra un représentant. Les députés ont été élus par le vote universel et direct, mais à deux degrés. M. Coquerel a été nommé par les protestants de la capitale. Ce congrès a pour but de présenter au gouvernement ses vues sur l'administration ecclésiastique des protestants. Une autre assemblée générale, celle des églises luthériennes ou de la confession d'Augsbourg, aura lieu vers la même époque à Strasbourg.

ESPAGNE. — La reine et tous les ministres sont du retour à Madrid ; on a trouvé que S. M. avait fait un peu moins de force. — En revenant de Granada, le général Narváez a fait une assez forte chute. A une descente très-rapide sur le chemin de leur résidence royale à Madrid, sa voiture était tombée avec une telle impétuosité, que, craignant de mourir, le général a pris la partie de sauter dedans ; il s'est relevé avec quelques contusions. — Il court le bruit parmi des personnes d'ordinaire bien informées, que le président du conseil songe sérieusement à se résigner, et il manifeste le désir de prendre un congé pour rétablir sa santé. On dit même que ce congé a déjà été accordé pour la France et que M. Monseigneur le cardinal de la Bourdaisière a été nommé à la présidence.

PRAUSS. — L'agitation continue d'être extrême à Berlin ; elle était arrivée à un point tel, que l'on avait jugé nécessaire d'ajourner la discussion de la loi sur les réparations.

RUSSE. — On écrit de Saint-Pétersbourg que des changements ont eu lieu dans la politique russe. L'empereur paraît disposé à adopter le système de Paul Ier, qui réussit tant de bien à l'ancienne République française. Dans les salons politiques, on éleva aux nues le mérite du général Cavaignac et celui du général Lamoricière. On regrette d'avoir négligé longtemps l'alliance de la France pour l'Allemagne, qui aurait bien mal répondu à cette prédiction.

Le Czar a manifesté, dit-on, l'intention, pour se rapprocher de la France, de donner la Pologne quelques institutions libérales. C'est la *Gazette d'Augsbourg* qui rapporte cette correspondance, et venant d'une source sûre, on peut penser qu'elle est sincère, et que les dispositions de la Russie sont encore plus favorables à la France qu'en Allemagne. Je ne peut l'avouer. Comment peut-on supposer une forte raison politique à une sympathie si subite, on peut la chercher dans la situation des affaires en Orient, qui selon d'autres correspondances, amèneraient bientôt sans doute une guerre des Russes avec la Turquie. Or, une telle guerre, c'est une simple marche par étapes sur Constantinople. On a reçu de cette ville, le 18, la nouvelle que M. de Titoval avait retiré son pavillon.

SUISSE. — Le canton de Thurgovie, encouragé par les confessions scindées du canton de Lucerne, se décide enfin à supprimer également toutes les communautés religieuses situées sur son territoire. La pauvreté des Capucins ne les protégera pas même contre une confiscation sans résultat-pénitentiaire.

AVANTAGE. — Le Grand-Conseil de ce canton vient de charger le conseil exécutif de procéder à la liquidation de toutes les

propriétés monastiques quelconques, avec cette seule réserve que, dans le cas où il jugera la vente immédiate de quelques-unes de ces propriétés utile ou nécessaire avant la réunion du Grand-Conseil en session ordinaire d'hiver, il aurait à le convoquer extraordinairement pour faire ratifier cette aliénation.

CALCICIE. — M. Zaleski, nouveau gouverneur de cette province est arrivé à Cracovie et a commencé immédiatement l'œuvre de réorganisation administrative de la Galicie. Cracovie aura son conseil de gouvernement, la langue polonaise sera déclarée officielle dans les affaires intérieures, et la question de l'assujettissement des paysans sera définitivement réglée d'accord avec les propriétaires du pays. L'Autriche, comme on voit, sent, pour le moment, le besoin de faire des concessions à la cause polonaise.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

LES NAPOLÉONS. — Le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de France.

UN PRÉTENDANT. — Décidément, le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre. Pendant son court séjour, le prince est resté auprès de son oncle, Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie, qui est encore à Ostende avec son fils, membre de l'Assemblée nationale de